

## ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION ARC JURASSIEN :

### Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre 2022 - 2023

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2022 et juin 2023, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2022-2023. Le solde des modules disponibles sera proposé en 2023-2024. L'offre globale 2022-2024, ainsi que l'horaire 2022-2023 figurent sur le site internet [www.frij.ch](http://www.frij.ch).

**Coûts :** La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier des cantons. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

**Lundi 20 juin 2022, 20h00, FRI, Courtemelon**  
**Mardi 21 juin 2022, 20h00, EMTN, Cernier**

De plus amples informations sont également disponibles sur le site [www.frij.ch](http://www.frij.ch).

Les inscriptions aux cours 2022-2023 peuvent se faire à l'aide du formulaire ci-dessous **jusqu'au 31 août 2022**.

Renseignements : [www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, [pierre-andre.odiet@frij.ch](mailto:pierre-andre.odiet@frij.ch)

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
  - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
  - examen écrit LW01 « Grandes cultures », ou LW02 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LW03 « Grandes cultures bio », ou LW04 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
  - étude d'exploitation
  - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention de la maîtrise :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
  - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
  - business plan (M05)
  - entretien professionnel sur la base du business plan

**Inscription à retourner, jusqu'au 31 août 2022, à :**  
 Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ NPA, Localité : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 Origine : \_\_\_\_\_, canton \_\_\_\_\_ N° AVS : \_\_\_\_\_  
 Coordonnées bancaires \* : N° IBAN : \_\_\_\_\_  
 Nom et adresse du/de la titulaire du compte : \_\_\_\_\_

\*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso, les modules de gestion obligatoires suivis en 2022-23 doivent aussi être cochés)  
 ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse** :  oui  non

Modules 2022-2023	Points	Durée (demi-jours)	Prix <sup>(3)(4)</sup> facturé	Coût net <sup>(4)</sup>
<b>Brevet</b>				
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1040.-	280.-
B02a Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) <sup>(1)</sup>		20	1'600.-	400.-
B02b Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) <sup>(1)</sup>		8	640.-	160.-
B03 Marketing		10	880.-	240.-
B04 Gestion du personnel		10	640.- <sup>(5)</sup>	255.-
LW01 Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW04 Production fourragère et conservation des fourrages bio <sup>(2)</sup> (Arc JU)	6	22	1'680.-	440.-
LW05 Bétail laitier	6	17	1'440.-	380.-
LW07 Engraissement de gros bétail	4	12	1'040.-	280.-
LW08 Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
LW09 Engraissement de veaux	2	9	800.-	220.-
LW12 Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
LW13 Elevage et garde des ovins <sup>(2)</sup> (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW17 Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
LW18 Module supplémentaire grandes cultures (betteraves, pdt, tournesol...) <sup>(2)</sup> (Agrilogie)	3	8	720.-	200.-
LW20 Approfondissement santé des bovins – A Elevage <sup>(2)(6)</sup> (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base <sup>(7)</sup>		8	640.-	160.-
BF04b Accueil à la ferme – Hébergement <sup>(2)(7)</sup> (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme – Vente directe <sup>(7)</sup>	2	6	560.-	160.-
BF09 Travaux pour tiers <sup>(2)</sup> (Agrilogie)	4	12	1'040.-	280.-
BF13 Production de volaille pour les œufs <sup>(2)</sup> (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14 Economie familiale dans le ménage agricole <sup>(2)</sup> (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF19 Petits fruits <sup>(2)</sup> (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
BF22 Transformation artisanale des fruits	3	10	880.-	240.-
BF23 Distillation	3	8	720.-	200.-
BF27 Apiculture	3	10	880.-	240.-
BF29 Constructions	2	8	720.-	200.-
<b>Maîtrise</b>				
M05 Gestion stratégique		12	960.-	240.-

Date et lieu : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

- (1) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :
- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débute la formation
  - étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2<sup>e</sup> année
- (2) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice
- (3) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement
- (4) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (5) Le module B04 inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 270.- est facturée en plus avec la taxe d'examen.
- (6) Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 2 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Santé et alimentation proposée en 2023-24)
- (7) L'inscription aux modules BF04b Accueil à la ferme – Hébergement et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base